
PROCÉDURE D'ÉVACUATION POUR UN ACCIDENT DE PLONGÉE

PLONGEUR CONSCIENT ET ALERTE

1. Examiner le plongeur : voies respiratoires, respiration et circulation. Placer le plongeur sous **oxygène 100%**.
2. Examiner le plongeur et noter l'information requise, faire un examen neurologique rapide, prendre le plus d'information possible sur la plongée, garder l'ordinateur (s'il y en a un) avec le plongeur, récupérer tout l'équipement du plongeur (bouteille, détendeur, veste de flottaison...) noter l'état de l'équipement, questionner le binôme pour avoir plus d'information sur les événements ayant causé l'accident.
3. Si on présume un accident de décompression ou toute autre maladie liée à la plongée, garder le plongeur en position de recouvrement d'urgence (couché sur le côté gauche). **Garder le plongeur sous 100% oxygène, couvrir et hydrater la victime.**
4. Appeler le **911**, donner votre nom et votre emplacement. Préciser qu'il s'agit d'un accident de plongée, donner les informations sur l'état du plongeur. Contacter le Centre de médecine de plongée du Québec (**CMPQ**) **1-888-835-7121**
5. Si le transport par voie terrestre n'est pas possible, contacter le **CMPQ 1-888-835-7121** et informer le médecin de garde de votre situation pour coordonner une évacuation aérienne.
6. Lorsque les services pré-hospitaliers d'urgence arrivent sur les lieux, transférer le plongeur aux ambulanciers avec toutes les informations pertinentes. La personne responsable de la plongée devrait si possible accompagner le plongeur pour transmettre les informations nécessaires à l'équipe médicale.

PLONGEUR INCONSCIENT

1. En présence d'une victime inconsciente, **appeler immédiatement le 911**.
2. Examiner le plongeur : voies respiratoires, respiration et circulation. Placer le plongeur en position de recouvrement d'urgence (couché sur le côté gauche). Mettre le plongeur sous **oxygène 100% avec un débit de 10 à 15 litres par minute**.
3. Lors de la communication avec le 911, donner votre nom et votre emplacement. Préciser qu'il s'agit d'un accident de plongée. Donner les informations sur l'état du plongeur. Par la suite, contacter le **CMPQ 1-888-835-7121**.
4. Si le transport par voie terrestre n'est pas possible, contacter le **CMPQ 1-888-835-7121** et informer le médecin de garde de votre situation pour coordonner une évacuation aérienne.
5. Couvrir le plongeur et continuer à évaluer et surveiller le plongeur.
6. Amasser le plus d'information possible sur les événements de l'accident, garder l'ordinateur (s'il y en a un) avec le plongeur, récupérer tout l'équipement du plongeur (bouteille, détendeur, veste de flottabilité...) et noter l'état de chaque item; questionner le binôme pour avoir plus d'information sur les événements ayant causé l'accident.
7. Lorsque les services pré-hospitaliers d'urgence arrivent sur les lieux, transférer le plongeur aux ambulanciers avec toutes les informations pertinentes. La personne responsable de la plongée devrait si possible accompagner le plongeur pour transmettre les informations nécessaires à l'équipe médicale.

N.B. Durant le transport aérien, l'altitude doit toujours être gardée sous les 1000 pieds.

CMPQ 1-888-835-7121